

INTERDICTION DE FUMER ET DE VAPOTER



Fumer ici vous expose à une amende forfaitaire de 68 € ou à des poursuites judiciaires.

Vapoter ici vous expose à une amende d'un montant maximal de 150 €.

**Pour arrêter de fumer, faites-vous aider en appelant le :
3989 (0,15 €/min, depuis un poste fixe, Tabac Info Service)**

Décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif.

Décret n°2017-633 du 25 avril 2017 relatif aux conditions d'application de l'interdiction de vapoter dans certains lieux à usage collectif pris en application de la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016.